

! Séance ordinaire du Conseil lundi le 4 mai 2020.

L'Arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 introduit maintenant certaines exigences concernant les séances qui devraient être en temps normal publiques.

Ces exigences s'appliquent notamment aux séances, (ordinaire ou extraordinaire) du Conseil. Celles-ci devraient être enregistrées et rendues publiques.

Dû à un problème technique, nous n'avons pas pu enregistrer la séance du 4 mai dernier.

En voici donc le procès-verbal, représentant le dépôt du compte rendu et des délibérations.

Les citoyens sont invités à poser leurs questions par courriel à m.st.and.restigouche@globetrotter.net ou par téléphone au 418-865-2234.